

23 novembre 2007

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce),

<p style="text-align: center;">DALET (Eurolist)</p>

Par courrier du 19 novembre 2007, complété par un courrier du 22 novembre 2007, la société OTC Asset Management (8, rue Lamennais, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 29 juin 2007, le seuil de 5% des droits de vote de la société DALET et détenir pour le compte desdits fonds, 1 211 525 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 8,65% du capital et 6,83% des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion d'obligations convertibles en actions (OCA).

La société OTC Asset Management a précisé détenir, au 22 novembre 2007, 1 211 525 actions DALET représentant autant de droits de vote, soit 7,11% du capital et 5,84% des droits de vote de cette société (2).

(1) Sur la base d'un capital composé à cette date de 14 012 768 actions représentant 17 741 990 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Sur la base d'un capital composé de 17 038 364 actions représentant 20 747 038 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.